

Decision prefecture pour rdv pacs

Par rik3004, le 03/10/2014 à 18:09

bonjour a tous!

je viens ici dans le but de trouver une reponse aux doutes que je me pose depuis.je suis pacsé avec une francaise de puis 11 juin et j'ai voulu avoir un rdv a la prefecture de rennes par internet(nouvelle procedure), j'ai eu une reponse comme quoi il faudrait avoir un visa long sejour et je devrais l'obtenir auprés du consulat francais dans mon pays par consequent pas de rdv.ma question est la suivante

risquerais je un oqtf ou la presence de la police chez nous?que dois je faire?